

L'ELU

Ardéchois

Bulletin de l'Association Départementale des Elus Communistes et Républicains

Bulletin trimestriel : Directeur de publication : Serge PLANA - 49, Village Ardéchois- 07100 Annonay
CPPAP N°0513 p 11443
ISSN 0751-4956

DISPENSE DU TIMBRAGE

N° 103 - 1^{er} Trimestre 2010



Faut-il laisser faire ? Oui ou Non ?

**E
D
I
T
O**

En ce début d'année 2010, l'ADECAR Ardèche vous présente ses meilleurs vœux. Vous en aurez besoin. Nous aussi.

Nous avons l'impression que la mort lente de notre Ardèche est programmée.

Si nous n'arrêtons pas le gouvernement Sarkozy, les conseillers territoriaux géreront Rhône Alpes et l'Ardèche. Ils seront 22 au lieu de 44 aujourd'hui. Avec un salaire de député, quelle sera l'économie ? En fait le citoyen ardéchois sera encore plus loin de ses élus.

La taxe professionnelle sera supprimée et les compensations prévues ne seront pas à la hauteur. Communes, communautés de communes et département offriront moins de travaux aux entreprises, les salariés ardéchois en souffriront.

Le prix du lait, de la viande, des fruits aura eu raison de nos campagnes et des exploitations familiales agricoles.

Le tourisme résistera-t-il à la crise qui étrangle les salaires et les retraites ?

A Annonay, à Flaviacquelles industries auront pu survivre face aux bas salaires qui poussent à la délocalisation en Asie, en Europe de l'Est, en Afrique ?

Les services publics de la Poste, de l'école, de la santé... seront livrés au privé.

Vous paierez au prix fort, un service inégalitaire. concentreront les moyens, les pouvoirs.

Les chasseurs de prime reconvertis à l'écologie multiplient les démarches pour couvrir notre territoire de champs d'éoliennes et de panneaux photo-voltaïques... Mais l'indispensable protection de l'environnement ne peut faire bon ménage avec le capitalisme qui organise la mise en concurrence des salariés, des systèmes fiscaux et des réglementations à l'échelle mondiale. Le choix des actionnaires est d'aller vers le plus petit dénominateur commun : salaires bas, fiscalité réduite et réglementation laxiste (y compris sur l'environnement). L'Ardèche survivra... mais quelle Ardèche ? Nous ne voulons pas assombrir le tableau, mais réveiller notre force de résistance.

Un autre monde est possible. La France est riche. Une répartition plus juste de ses richesses est aussi possible. L'Ardèche aurait de l'avenir.

Les Elus Communistes et Républicains demandent un référendum sur les réformes qui touchent notre patrimoine territorial. L'idée grandit.

Le peuple Français et Ardéchois avaient rejeté une certaine Europe. Accepteraient-ils cette France, cette Ardèche ?

La parole aux citoyens. C'est la démocratie.

Jean Louis ISSARTEL
Président de l'ADECAR-Ardèche

**Un premier tour pour exprimer son choix d'une gauche bien à gauche.
Un second tour pour se rassembler à gauche et battre la droite.**

C'est le but du Front de Gauche élargi.

Chers Collègues élues, élus,

Depuis 2004 à la Région Rhône Alpes, je me suis investi du nord au sud de l'Ardèche pour que notre département soit mieux considéré par la Région.

Du besoin, par exemple, de développer les transports en passant par le retard pris dans la rénovation des lycées, il fallait engager des budgets conséquents.

Cela a été le cas et je ne fais pas la fine bouche sur le bilan de la majorité régionale. J'y ai pris largement ma part.

De la présence aux côtés des salariés de Canson, Simmons, Mécélec... à la défense de la poste, des hôpitaux, des écoles, j'ai toujours mis mon mandat de Conseiller régional au service des intérêts des Ardéchois, de l'Ardèche.

Je suis un homme de convictions, ouvert au dialogue avec tous et lorsque je m'engage sur un sujet qui me semble utile à notre territoire, je le suis, le défends.

La prochaine réouverture de la rive droite du Rhône aux trains de voyageurs, l'amélioration des TER, la restructuration des lycées d'Annonay, Chomérac, Privas, la création de la gare routière d'Aubenas et du futur Espace de Restitution de la Grotte Chauvet, sont autant de dossiers qui auront marqué mon mandat régional.

Par vos suffrages, au 1^{er} tour des élections, j'espère compter sur vous pour me permettre de poursuivre mon action au service d'une politique régionale qui n'oublie pas l'Ardèche.

François JACQUART



Une liste qui vous ressemble :

Composée de salariés du secteur privé et public, d'un artisan et d'une commerçante, jeunes et moins jeunes, la liste que j'ai l'honneur de conduire rassemble des femmes et des hommes engagés dans la vie sociale, économique ou politique de notre département.

Aide-soignante, enseignant, veilleuse de nuit, aubergiste...ils et elles ont tous en commun de vraies valeurs de gauche, celles de la solidarité, du partage des richesses et de la fraternité.

Chacune, chacun s'est engagé pour faire de l'Ardèche et de notre Région, un territoire où l'être humain, ses conditions de vie sont le centre des décisions politiques.

Liste conduite en Rhône Alpes par Elisa MARTIN

et en Ardèche par François JACQUART

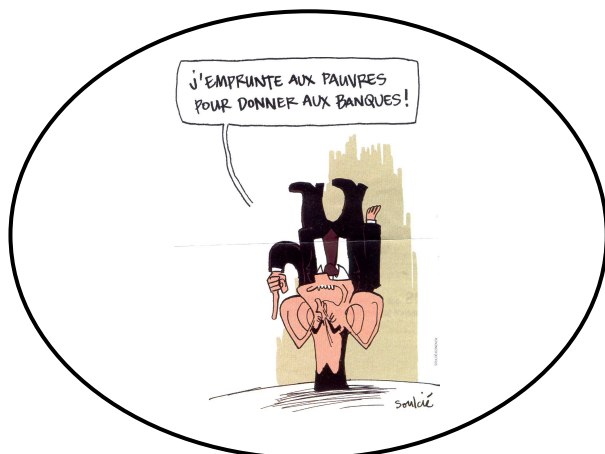
1. **PC François Jacquart** –Conseiller Régional sortant-Vice Président de la commission transports et du syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet – Technicien à la CPAM de Privas (en disponibilité)
2. **PG Bernadette Fort** –Commerçante Rurale (Auberge et chambres d'Hôtes)
3. **Citoyen engagé : Yves Rouspard** - Inspecteur du travail - syndicaliste
4. **PC Myriam Normand** - Enseignante chercheuse à l'université de St Etienne
5. **GaucheUnitaire Henri Saintjean** – Formateur de travailleurs sociaux
6. **PC Eliane Coste** –Adjointe au Maire d'Annonay –Aide soignante
7. **PG. JC Duchamp** – Ancien responsable d'un syndicat d'Enseignants
8. **Citoyenne engagée- Isabelle Audin** –Veilleuse de nuit
9. **Citoyen engagé : Bernard Defaix** – Retraité - Responsable national des collectifs de défense des services publics
10. **PG. Véronique Louis** - Conseillère Régionale sortante - Infirmière
11. **PC Jean Pierre Bardine** (Maire de Jaujac) - Artisan

Réforme territoriale et suppression de la Taxe Professionnelle L'ADECR-Ardèche continue l'action.

Lors d'une conférence de presse tenue à Privas en décembre dernier, l'ADECR-ARDECHE appelait les élus et la population à manifester leur rejet d'une réforme imposée sans concertation, exigeant la tenue d'un référendum sur une question aussi importante.

Plusieurs dizaines de conseils municipaux ont en Ardèche émis leur protestation par motions ou par vœux.

Mercredi 27 janvier, lors d'une réunion-débat à laquelle ont participé François Jacquart conseiller régional ainsi que Marie-France Vieux-Marcaud vice présidente de la réunion, et Robert Cotta maire de Cruas et vice-président du Conseil Général, un fructueux échange s'est établi avec les nombreux participants venus s'informer sur la question. Devenir des finances locales, remise en cause des liens de proximité entre élus et citoyens, accentuation du bipartisme et du rôle des « notables » avec la mise en place d'un scrutin uninominal à un tour pour l'élection des conseillers territoriaux, menaces sur l'existence même des communes et des départements, autoritarisme et remise en cause de la décentralisation... autant de sujets débattus et de craintes justifiées appelant un élargissement et une amplification de l'action...



L'Etat doit 1.6 million d'euros au département de l'Ardèche et



Les bénéficiaires du Rsa ne sont pas exempts de taxe

Ils ne s'attendaient certainement pas à cela. En passant du Rmi (revenu minimum d'insertion) au Rsa (revenu de solidarité active), des bénéficiaires viennent de découvrir qu'ils sont désormais redevables de la taxe d'habitation.

Interrogé à ce sujet, Martin Hirsch, le Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, a rappelé que seuls les allocataires ayant une activité professionnelle devaient s'acquitter des deux impôts (taxe d'habitation et redevance audiovisuelle) « *comme tous les contribuables* ». « *le bénéfice du Rsa excède très largement les sommes payées au titre des impôts locaux* », a-t-il conclu. Rappelant que les bénéficiaires de minima sociaux sans autres revenus en étaient exonérés.

Les bénéficiaires du Rsa au bout de leur surprise ?

Ces derniers viennent également de découvrir qu'une partie de leurs petites ressources sont taxées pour financer Le Rsa lui-même. En effet, la Caisse des allocations familiales prend en compte tous les revenus. Sont donc déduits du Rsa annuel 3% d'éventuelles indemnités de licenciement. Au final, un bénéficiaire du Rsa qui vient d'être licencié en percevant 1000 euros d'indemnités se verra donc retirer 30 euros de son Rsa à l'année. Enfin, pour couronner le tout, les sénateurs ont adopté en commission des finances un amendement proposant de réduire de 500 millions d'euros les crédits demandés au titre du Rsa dans le projet de loi de finances 2010.

Le rapporteur de la commission a noté « *que les crédits demandés s'élèvent à 1674.5 millions d'euros* » et que « *ce montant est supérieur de plus de 812 millions à la somme effectivement nécessaire au Fnsa (Fonds national des solidarités actives) pour financer le Rsa en 2010* ». Pour lui, « *la montée en charge du Rsa est plus lente qu'envisagée, dégageant un solde largement excédentaire qui sera reporté sur 2010* ». Il estime que « *les dépenses du FNSA seront moindres qu'attendues en 2010. Cependant, jugeant important de respecter un impératif de prudence afin de ne pas mettre en péril cette remarquable avancée sociale* ».

Le rapporteur a proposé une diminution de 500 millions d'euros plutôt que de 800 millions. Quelle générosité !

Brice HORTEFEUX plie mais ne rompt pas

Sifflé et souvent brocardé lors de son intervention au congrès de l'Association des régions de France, le ministre de l'intérieur n'a rien lâché sur le fond. Même si certaines précautions oratoires témoignent des inquiétudes du gouvernement sur un texte fondateur de la politique de Nicolas Sarkozy. Devant la contestation du mode de scrutin des fameux « conseillers territoriaux » qui remet en cause la parité (47,6% de femmes actuellement dans les conseils régionaux), Brice Hortefeux « attend du débat parlementaire des propositions sur cet aspect de la loi », il a tenté de démontrer que la suppression de la TP n'aurait aucune incidence sur les ressources affectées aux Régions. La batterie de taxes additionnelles devrait suffire à « leur autonomie » sans donner aucune autre précision sur leur pérennité. Sur l'avenir même de l'échelon régional, le ministre s'est voulu rassurant tout en déplorant « son manque de visibilité. Qui connaît le nom de son conseiller régional et, plus encore, celui du président de sa région ? ». Mais il s'est parfaitement dévoilé en affirmant que « le constat est amplement partagé que notre organisation territoriale est imparfaite dans un contexte de mondialisation dont seule une logique de métropole peut relever le défi ». Là, cela avait le mérite d'être clair !

■ Pouvoirs du Maire

- Un maire peut-il prendre un arrêté interdisant tout feu d'herbes ou de branchages au prétexte que la commune dispose d'une déchetterie ?

Oui, sur la base de motifs sérieux. L'article L. 2212-2 du Cgct confie au maire l'exercice de la police municipale.

Autant pour des motifs de sécurité publique tels que visés au 5^e aliéna de l'article L2212-2 que pour des motifs de salubrité visés au même article, le maire peut prendre des arrêtés limitant certaines libertés publiques dans un but d'intérêt général. De telles mesures ne peuvent conduire à une interdiction générale et permanente, sauf en cas de nécessité absolue (Ce, 25 novembre 1988, commune d'Orres c/ Dame Rippert). Pour ce qui concerne le brûlage des « déchets verts », éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, une interdiction générale et permanente prise dans le cadre des pouvoirs de police du maire ne pourrait se justifier que par une nécessité absolue comme la présence de zones particulièrement exposées au risque d'incendie.

CONVOCAATION

L'ADECAR Ardèche se réunira le :

Mercredi 31 mars 2010 à 18h à la Mairie de Cruas

Cette réunion est ouverte à toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de nos communes, communautés de communes, départements, régions.



BULLETIN D'ADHESION :

Nom Prénom

Adresse Tél Mail

Veuillez bien adresser le paiement de votre cotisation (20€) à notre trésorière :
Chèque libellé à ADECAR Ardèche.

Yvette MONTEIL Quartier Julia 07370 OZON Tél : 04 75 23 14 54